



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 3 :
DÉMARCHE
CONTRACTUELLE DE CO-
DÉVELOPPEMENT -
BORDEAUX MÉTROPOLE /
VILLE DU BOUSCAT 2021-2023
- AVENANT N° 1

Séance Ordinaire du 6 décembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 décembre 2022.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 26

Absent : 0

Excusés : 9

Excusés avec procuration : Nathalie SOARES (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Michel MENJUCQ (à Bruno QUERE), Daniel BALLA (à Françoise COSSECQ), Guillaume ALEXANDRE (à Mathilde FERCHAUD), Géraldine AUDEBERT (à Sandrine JOVENE), Violette LABARCHEDE (à Alain MARC), Julie-Anne BROUSSIN (à Jonathan VANDENHOVE), Damien ROUSSEAU (à Jean-Jacques HERMENCE), Claire LAYAN (à Patrick ALVAREZ).

Absent :

Secrétaire : Sarah DEHAIL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2022

DOSSIER N° 3 : DÉMARCHE CONTRACTUELLE DE CO-DÉVELOPPEMENT - BORDEAUX MÉTROPOLE / VILLE DU BOUSCAT 2021-2023 - AVENANT N° 1

RAPPORTEUR : Gwénaél LAMARQUE

Le Conseil métropolitain et le Conseil municipal ont respectivement validé le contrat de co-développement de 5^{ème} génération, pour la période 2021- 2023 le 23 septembre 2021 et le 28 septembre 2021.

La délibération métropolitaine n°2021-526 prévoyait le principe d'un avenant général aux contrats fin 2022, afin d'intégrer, sans substitution, toutes les nouvelles actions proposées par la Métropole.

Depuis l'adoption des contrats, les feuilles de route suivantes ont été approuvées par délibération et entraînent l'évolution des actions contractualisées :

- Mobilité
- Déchets
- Schéma de développement économique
- Plan Climat

Cet avenant n°1 est également l'occasion de préciser ou d'acter les ajustements mineurs de certaines fiches et d'intégrer les substitutions validées, qui concernent en particulier les actions suivantes :

Les nouvelles fiches ci-dessous sont intégrées dans le contrat 2021 - 2023 :

- Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny
- Étude de faisabilité d'une liaison bus express circulaire entre rocade et boulevards
- Plan Climat Métropolitain
- Plan stratégique Déchets 2026 : Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine
- Plan stratégique Déchets 2026 : Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi
- Plan stratégique Déchets 2026 : Réduire et valoriser in situ les végétaux
- Végétalisation de trois cours d'école

Les fiches suivantes, déjà présentes dans le contrat, sont modifiées :

- Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs et d'apaisement des quartiers d'école
- Plan stratégique Déchets 2026 : Promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets
- ReVE 13 : Boulevards
- ReVE 14 : Périphérique

Les fiches suivantes sont supprimées :

- Aménagement du carrefour Victor Hugo - rue Ducournau
- Plan stratégique Déchets 2026 : Promotion du compostage collectif en habitat dense
- RI école hors OAIM : École maternelle du centre
- RI école hors OAIM : École maternelle Ermitage.

Les autres actions du contrat de co-développement 2021 - 2023 du Bouscat restent inchangées. Les maintien, requalification ou adjonctions de nouvelles actions dans le cadre de cet avenant sont détaillées en annexe à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de Bordeaux Métropole en date du 23 septembre 2021,

VU la délibération communale en date du 28 septembre 2021,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole, n°2021-526,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 novembre 2022,

Considérant tout l'intérêt de la démarche contractuelle autour d'objectifs partagés,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : APPROUVER les actions définies dans l'avenant N°1 au contrat de co-développement de 5^{ème} génération entre la Ville et Bordeaux Métropole,

Article 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au contrat correspondant.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ :

32 voix POUR

3 ABSTENTIONS (Mme Claire LAYAN, M. Maxime JOYEZ, M. Patrick ALVAREZ)

Fait et délibéré le 6 décembre 2022

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Sarah DEHAIL